



**ARRÊTE MUNICIPAL  
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

Nous, Maire de la Commune de LES RUES DES VIGNES,

Vu le Code des Communes, notamment les articles L 131-1 et L 131-4,

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande de l'entreprise SAS DE BARBA – Route d'Anor – 59610 FOURMIES - souhaitant réaliser des travaux de réfection de trottoirs du 15 au 26 février 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour favoriser l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accidents.

**ARRÊTONS**

**Article 1 :** Du 15 au 26 février 2021, la circulation sera restreinte, la vitesse limitée à 30km/h et le stationnement interdit, rue haute pour permettre les travaux de réfection de trottoirs rue haute(du n°170 au 550).

**Article 2 :** La pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux (utilisation de feux tricolores).

**Article 3 :** Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie de Marcoing est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance de la population par voie d'affichage et tout autre moyen habituellement employé.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur Victor DE BARBA - Entreprise SAS DE BARBA – route d'Anor – 59610 FOURMIES
- Monsieur le Commandant de la Brigade – Gendarmerie de MARCOING – 17 avenue de la fraternité - 59159 MARCOING
- Monsieur MELLET, correspondant territorial – Département du Nord – arrondissement routier de Cambrai – 1461, avenue du Cateau – 59401 CAMBRAI Cedex
- Monsieur HEUNET - Centre d'Intervention et de Secours de LES RUES DES VIGNES

Les employés communaux seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LES RUES DES VIGNES, le 15 février 2021

Le Maire,  
Marc LANGLAIS